



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La ministre

Paris, le 21.1.2020

CAB/DGOS/SDRH/MA/D-20-000690

Madame la Présidente,

Je sais les attentes nombreuses que vous avez exprimées en matière de renforcement de l'attractivité et de modernisation des statuts de l'exercice médical à l'hôpital. Il est désormais temps de concrétiser les engagements formulés en la matière ; je m'y suis engagée lors de la présentation du volet Investir pour l'hôpital de Ma santé 2022.

S'agissant du périmètre des travaux, je souhaite que ceux-ci portent prioritairement sur les grandes thématiques suivantes :

1. Le renforcement de l'attractivité de l'entrée dans la carrière

Je vous propose d'aborder dans ce cadre : l'accélération de l'entrée dans la carrière par la suppression du concours de PH dans sa forme actuelle, la rénovation et l'augmentation de la prime d'engagement dans la carrière hospitalière, la fusion des quatre premiers échelons de la grille de praticien hospitalier, l'évolution des droits et la consolidation de la période probatoire incluant le versement de l'indemnité de service public exclusif.

Ces mesures sont extrêmement attendues, elles constitueront un signal puissant.

2. Une nouvelle approche de l'exercice territorial plus adaptée aux besoins et reconnaissant mieux l'engagement des professionnels

Les sujets suivants seront notamment examinés : la rénovation et l'augmentation de la prime d'exercice territorial, l'adoption de dispositions offrant de nouvelles possibilités en matière d'activité partagée, la création d'un mécanisme de solidarité territoriale constituant une alternative attractive à l'intérim médical dont les excès seront par ailleurs strictement contrôlés.

Ces mesures permettront de mettre à disposition des communautés hospitalières des dispositifs qui accompagneront la mise en œuvre des projets médicaux de territoire, de mieux répondre aux difficultés d'accès aux soins et de lutter de manière efficace contre l'intérim médical. Elles amélioreront la reconnaissance de l'engagement des professionnels au sein des territoires.

Madame Rachel BOCHER

Présidente de l'Intersyndical des praticiens hospitaliers (INPH)

rachel.bocher@chu-nantes.fr

3. La diversification des activités des praticiens hospitaliers et l'amélioration de l'accompagnement des carrières

Il est convenu de travailler sur les questions suivantes : la reconnaissance des valences non cliniques comme un facteur essentiel d'attractivité de l'exercice médical hospitalier et de la diversification des parcours professionnels, l'adaptation des dispositions statutaires pour faciliter la mixité d'exercice tout en veillant à garantir la stabilité des équipes et la continuité des activités hospitalières, l'amélioration de l'accompagnement des carrières des praticiens hospitaliers, incluant notamment la mise en place de l'entretien annuel.

Ces mesures offriront de nouvelles conditions d'exercice et perspectives de carrières aux praticiens qui font le choix de s'inscrire durablement à l'hôpital et d'en assumer les missions dans toute leur diversité.

Les mesures qui seront adoptées dans le cadre de ces trois thématiques alimenteront le nouveau **statut unique de praticien hospitalier**.

4. La création d'un statut unique de praticien contractuel

Ce contrat constituera un outil complémentaire et non concurrentiel au statut de PH qui restera le mode d'exercice de référence et majoritaire, afin de répondre aux besoins les plus aigus des établissements, dans le cadre à la fois de la relation entre la ville et l'hôpital et des recrutements dans les spécialités et les territoires sous plus forte tension démographique.

5. Le dialogue social médical

Les sujets suivants seront traités : la mise en œuvre des moyens syndicaux des organisations syndicales représentées au sein du Conseil supérieur des personnels médicaux ainsi que la rénovation des missions, de la composition et du fonctionnement des commissions régionales paritaires.

Ces mesures traduiront une approche rénovée du dialogue social médical dont le système hospitalier a pleinement besoin pour relever les défis désormais devant lui.

Ces travaux sont aussi nombreux que variés et nécessaires ; ils s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé Ma santé 2022 et de la loi relative à l'organisation et de la transformation du système de santé.

S'agissant de la méthode, la direction générale de l'offre de soins pilotera ces travaux en lien étroit avec le centre national de gestion.

La démarche associera l'ensemble des parties prenantes concernées. Cependant, il sera également nécessaire, dès lors qu'il sera question de discuter de sujets statutaires, que des temps soient réservés à des échanges spécifiques avec les organisations syndicales de praticiens hospitaliers.

Un calendrier prévisionnel de réunions de travail sera établi, sur la base d'au minimum deux demi-journées de travail tous les 15 jours.

Chaque séquence de deux demi-journées se tiendra sur la base de projets de textes transmis préalablement aux réunions. Une itération entre deux séquences de travail devra être possible afin de permettre de disposer du temps et du recul nécessaires à la juste rédaction des textes.

Ces principes de fonctionnement me paraissent constituer le gage d'une démarche ambitieuse, constructive et efficace.

S'agissant du calendrier, il sera forcément exigeant. Ces travaux devront être conduits dès que possible courant janvier, jusqu'à mi-mai pour les derniers d'entre eux.

Je serai très attentive à la cohérence globale des travaux qui seront conduits, cohérence que la méthode de travail que je vous présente doit permettre de garantir. Je serai également soucieuse dès que des textes autonomes sont finalisés, que leur publication soit engagée afin qu'ils puissent être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Le chantier est vaste, vous n'en serez pas surpris. Les attentes sont importantes, nous le savons. Notre détermination est au niveau de ces attentes, et je sais pouvoir compter sur votre engagement, comme sur celui des équipes du ministère, pour conduire et mener à bien ces travaux dans le respect de la méthode et du calendrier présentés.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.



Agnès BUZYN

Copie à :

- Mme Roxane HELLANDSJO-PROST, Présidente de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF),
- M. Renaud PEQUIGNOT, Président d'Avenir Hospitalier,
- M. Norbert SKURNIK, Président de la Coordination médicale hospitalière (CMH),
- M. Emanuel LOEB, Président de Jeunes Médecins,
- M. Sadek BELOUCIF, Président du Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP),
- M. Justin BREYSSE, Président de l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI),
- Mme Marianne CINOT, Présidente de l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (ISNAR-IMG),
- Mme Aurélie TRUFFOT, Coprésidente biologie médicale de la Fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et biologie médicale (FNSIP.BM),
- M. Lucas DENIS, Coprésident pharmacie et IPR de la Fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et biologie médicale (FNSIP.BM),
- Mme Zaynab RIET, Déléguée générale de la Fédération hospitalière de France (FHF),
- Mme Catherine GEINDRE, Présidente de la Conférence des directeurs généraux de CHU,
- M. Francis SAINT-HUBERT, Président de la Conférence des directeurs de CH,
- M. François-René PRUVOT, Président de la Conférence des présidents de CME de CHU
- M. Thierry GODEAU, Président de la Conférence nationale des présidents de CME de CH,
- M. Christian MULLER, Président de la Conférence nationale des présidents de CME de CHS.